



Reconnaissance faciale : Ce que nous en disent les Français

Alors que les technologies de reconnaissance faciale font l'objet d'une médiatisation accrue et s'invitent au coeur du débat politique sur le numérique, le think tank Renaissance Numérique en appelle à ne pas précipiter la réflexion et à prendre le temps de la concertation, sur des technologies dont la mise en oeuvre ne sera pas neutre pour le futur de notre société. Attentif à la préservation de nos libertés publiques dans une société qui se numérise de plus en plus, le think tank a décidé de s'engager dans cette réflexion, au travers de plusieurs travaux. Dans ce document, Renaissance Numérique présente les résultats de l'enquête qu'il a conduite sur la perception des Français vis-à-vis des technologies de reconnaissance faciale, en partenariat avec l'institut Ifop.



Le temps opportun d'un débat public - résultats de l'enquête

Le jeudi 19 décembre, Renaissance Numérique, en partenariat avec le député Jean-Michel Mis, réunissait à l'Assemblée nationale, acteurs publics, privés, de la société civile et du monde de la recherche, pour réfléchir de manière approfondie aux enjeux de la reconnaissance faciale. Dans ce cadre, il semblait nécessaire de ne pas omettre la voix d'un acteur clé, que sont les citoyens. Pour nourrir ces débats, Renais-

sance Numérique a conduit une enquête auprès d'un échantillon de 2000 personnes représentatif de la population française, du 22 au 26 novembre 2019. La base de répondants et la granularité des questions ont été volontairement renforcées, au regard des sondages traditionnels, afin d'en tirer les analyses les plus fines. Si cette enquête d'opinion ne constitue ni un travail de concertation, ni une étude d'acceptabilité, elle nous offre cependant un premier regard sur la perception des Français en matière de technologies de reconnaissance faciale.

Cinq grands enseignements peuvent être tirés de ces résultats :

1. Une forte notoriété de la reconnaissance faciale, malgré un faible déploiement des usages

Avec 88% des répondants qui ont déjà entendu parler de la reconnaissance faciale, cette dernière connaît une très forte notoriété, certainement portée par sa médiatisation alors que ses usages ne font pas l'objet à l'heure actuelle d'un déploiement à

grande échelle en France. Ce résultat peut être lu à la lumière d'une autre enquête conduite par Renaissance Numérique en novembre 2017, concernant l'intelligence artificielle : 85% des répondants avaient alors déjà entendu parler de l'intelligence artificielle.

Une majorité de sondés (57%) estime même ici savoir précisément de quoi il s'agit. Les réponses à la question ouverte viennent confirmer cette première base de connaissance. Les items "Identité" et "Technologie, évolution" expriment ainsi des éléments de connaissance sur ces technologies (leur fonctionnement, etc.) et non des jugements particuliers. Ce niveau doit toutefois être mis en perspective par rapport à des résultats déclaratifs. Hors questionnement qualitatif, il est en effet difficile d'avérer de la maîtrise ou non de ces technologies complexes par les sondés.

À ce titre, notons un écart de plus de 20 points entre le taux de notoriété et le sentiment d'être suffisamment informé sur la reconnaissance faciale pour avoir un avis précis sur la manière dont elle doit être uti-

lisée dans la société (88% vs. 61%). Seuls 18% des sondés confirment même clairement être suffisamment informés.

De manière générale, ces chiffres soulignent un niveau d'information encore imparfait afin de permettre aux Français de participer de manière éclairée au choix politique du déploiement de ces technologies.

2. Quand ils sont usagers, les sondés ont plutôt confiance dans ces technologies

Si les usagers sont minoritaires dans cet échantillon, nous constatons une “prime” à l’usage, avec des taux de confiance supérieurs à 70% parmi les usagers, quelle que soit l’utilisation des technologies de reconnaissance faciale. L’usage semblerait créer

la confiance : plus les usages sont répandus, plus nous constatons des taux de confiance élevés.

De même, quand nous interrogeons l’ensemble de l’échantillon pour savoir si les sondés sont favorables ou opposés à l’utilisation de technologies de reconnaissance faciale dans différentes situations, les deux usages qui reçoivent le taux “favorable” le plus élevé correspondent aux usages les plus déployés, à savoir “passer un contrôle de sécurité aux frontières” et “déverrouiller votre smartphone ou des applications sur celui-ci”.

Toutefois, même s’il ne s’agit pas des mêmes échantillons de répondants, notons une diminution significative entre les taux de confiance et le niveau de favorabilité : par exemple, nous constatons près de 20 points d’écart entre les deux taux pour le dispositif PARAFE et cet écart s’agrandit avec les autres usages.

Il est intéressant de relever que la notion de confiance porte un double sens : la confiance dans la performance des technologies et la confiance dans le respect de ces technologies pour leurs utilisateurs. Il semblerait qu’ici la confiance soit en premier lieu rattachée à la performance. Cette observation se retrouve également dans la question ouverte où la perception positive de la reconnaissance faciale semble avant tout reposer sur la praticité de ces technologies

3. Pour les sondés, les usages de la reconnaissance faciale sont surtout liés aux missions de sécurité publique

Dans le cadre de la question ouverte, les premiers usages de ces technologies sont rattachés par les sondés aux enjeux sécuritaires - items "Surveillance" et "Sécurité, sûreté" -, avec une teinte relativement anxiogène au travers de la vision des enjeux de surveillance. Il est intéressant de noter

ici des écarts générationnels quasi similaires sur ces deux items : les moins de 35 ans semblent moins intégrer ces enjeux dans leurs réflexions que les 35 ans et plus (respectivement 14% vs. 22% et 12% vs. 21%). Ces écarts se retrouvent également entre les niveaux de diplôme : plus nous sommes informés, plus il semblerait que nous portions un regard critique, voire défiant sur ces technologies.

Cette association aux enjeux sécuritaires est également observée parmi les usages des technologies de reconnaissance faciale qui semblent les plus déterminants pour les sondés. Selon eux, les technologies de reconnaissance faciale ont un usage plus déterminant pour ce qui est relatif à la sécurité des espaces publics ou privés. Dans la même lignée, ce sont les utilisations en matière de sécurité qui prédominent en matière d'acceptabilité : nous les retrouvons dans les trois items qui arrivent en tête à la question "Selon vous, l'utilisation de la reconnaissance faciale est-elle tout à fait acceptable, plutôt acceptable, plutôt pas acceptable ou pas du tout acceptable pour les usages suivants?". Ces résultats sont d'ailleurs cohérents avec l'opinion des Français sur ces enjeux, en particulier en matière de lutte contre le terrorisme.

Cette tendance se retrouve également concernant le niveau de confiance envers les acteurs : avec réciproquement 70% et 65% de taux de confiance, la police et la justice arrivent en tête. Ces taux relativement "classiques" s'apparentent à d'autres enquêtes d'opinion et évoquent le rôle "protecteur" de ces institutions.

Inversement, notons que les résultats concernant les usages commerciaux sont particulièrement bas par rapport aux autres usages : 44% des sondés estiment ces usages acceptables, dont seuls 11% tout à fait acceptables. Nous retrouvons également cette défiance dans le niveau de confiance envers les acteurs : seuls 38% des sondés estiment avoir confiance dans les entreprises privées pour utiliser de manière responsable la reconnaissance faciale (et 5% tout à fait confiance !)

4. La protection de la vie privée et l'atteinte aux libertés fondamentales sont les principales inquiétudes

En ce qui concerne les points de vigilance, les sondés placent la protection de leur vie privée au premier rang de leur attention (les deux items en tête), aux côtés des enjeux plus généraux de libertés publiques (les deux items suivants). Notons d'ailleurs une certaine porosité entre ces différents enjeux.

Le taux relativement plus faible concernant le risque de biais - 25%, soit 1/4 des sondés estiment qu'il s'agit d'un point secondaire -, peut quant à lui s'expliquer en partie par le caractère plus technique de cet enjeu. Il témoignerait d'un manque d'information des sondés sur la manière dont les technologies de reconnaissance faciale peuvent discriminer (liée notamment à leur conception).

Face à ces inquiétudes, la possibilité de choisir et d'avoir une alternative aux technologies de reconnaissance faciale arrive en tête des garde-fous de nature à donner confiance dans leur utilisation. Le contrôle par des autorités tierces - institutions reconnues chargées de faire des audits ou juge - arrive en deuxième position.

Toutefois, il est important de noter qu'un quart des sondés considèrent qu'aucun des huit garde-fous proposés ne serait de nature à leur donner confiance dans l'utilisation de la reconnaissance faciale (notons également que nous ne savons pas s'il s'agit des mêmes répondants pour chaque item).

Le taux relativement plus faible

5. Un temps de réflexion est plébiscité pour renforcer le cadre juridique de ces technologies

Parmi les mesures prioritaires, rejaillit une attente forte pour un cadre protecteur clair, avec 60% des sondés qui estiment cette mesure prioritaire. Si nous additionnons les deux mesures arrivant en tête, avec une deuxième mesure dédiée au moratoire et qui représente à elle seule près d'un quart

des réponses (22%), les sondés semblent appeler à un temps de réflexion avant de prendre toute décision de déploiement.

Les usages n'étant pas encore très déployés, cette enquête invite ainsi opportunément à prendre le temps d'un débat.

Comment Renaissance Numérique s'engage dans le débat

Le think tank Renaissance Numérique a toujours porté une grande attention à l'équilibre de nos droits fondamentaux dans une société qui se numérise de plus en plus. L'irruption dans le débat public des technologies de reconnaissance faciale et de certains types d'usages - expérimentation à Nice, développement de l'application ALICEM, usages faits par la puissance publique chinoise, etc.-, nous invite à nous saisir aujourd'hui de ce débat. Le think tank a lancé un groupe de travail, réunissant une dizaine de ses experts - chercheurs, juristes, industriels -, afin d'explorer les enjeux de ces technologies, qu'ils soient techniques, juridiques ou géopolitiques.

Ces travaux reposent sur quatre temps :

- Une enquête conduite auprès des Français en novembre 2019, analysée dans ce document ;
- Un colloque qui s'est tenu le 19 décembre dernier à l'Assemblée nationale, co-organisé avec le député Jean-Michel Mis et réunissant l'ensemble des parties prenantes, afin de partager les retours d'expérience et les positionnements sur ces technologies ;
- Une série d'auditions conduite en parallèle de ces travaux auprès des acteurs majeurs du débat ;
- Un rapport qui portera la position et les recommandations de Renaissance Numérique dans le cadre de ce débat (publication au premier trimestre 2020).

Par leur usage des données biométriques, les technologies de reconnaissance faciale revêtent une sensibilité particulière. Des garde-fous existent déjà dans notre société, qu'ils soient techniques ou juridiques. De même, tous les usages de ces technologies ne partagent pas les mêmes sensibilités. Avant de juger de leur légitimité, ces nuances doivent être maîtrisées. Aussi, le think tank souhaite prendre le temps d'une analyse approfondie pour contribuer utilement aux décisions qui pourront être prises. Ces dernières devront relever d'un choix politique, d'une vision de notre société. Cette contribution, et celles qui viendront s'adjoindre d'autres acteurs, ne pourront toutefois faire l'impasse d'une véritable concertation, éclairée, avec les citoyens.

